



COMPTE RENDU des CTL du 03 avril 2017 (1ere convocation 23 mars 2017)

CTL du matin chagrin

CTL de l'après midi Aussi.

Les élus de toutes les organisations syndicales de Meurthe et Moselle ont décidé de boycotter cette nouvelle instance.

Pourquoi ?

Solidaires Finances Publiques 54 n'est pas adepte du boycott des réunions de dialogue social (CTL, CAPL, CHS-CT ou CDAS) à l'exception du CTL Emplois.

Nous sommes attachés au dialogue. La volonté de débattre et faire remonter les préoccupations de tous les agents sont nos priorités.

Mais pas à n'importe quel prix !

Les attaques contre la représentativité syndicale et les droits des représentants des personnels n'ont cessé de s'accroître à tous les niveaux : Fonction Publique, Ministère et DGFIP. La dernière en date : un nouveau règlement intérieur des instances locales qui limite la présence des suppléants et diminue le temps de préparation de ces réunions. Ce temps est nécessaire pour la lecture, l'appréhension des documents administratifs mais aussi pour recueillir les informations auprès des collègues, notamment pour la préparation des dossiers de recours ou de liste d'aptitude.

Suite à cette attaque, l'intersyndicale au niveau national, SOLIDAIRES FiP, CGT et FO a décidé de boycotter les 1ères convocations des instances nationales. Nous avons sollicité l'intersyndicale au niveau local, qui a décidé que les conditions étaient réunies pour un boycott.

Notre administration est frappée de plein fouet par les suppressions d'emplois, la destruction de nos missions et n'est toujours pas reconnue comme prioritaire par les futurs candidats à la présidentielle...

Il est de notre responsabilité d'organisations syndicales, de mettre à tous les niveaux la pression sur nos dirigeants et gouvernants. Dans un tel cadre, l'unité syndicale combative serait de bon ton !!!

En général, la période dans laquelle nous évoluons n'est pas des plus simples. C'est un doux euphémisme. L'espace médiatique est obstrué par une campagne électorale difficile à qualifier sans tomber dans l'excès de langage. La situation internationale génère, sinon des peurs bien légitimes, du moins de vives interrogations sur l'avenir.

Le gouvernement, au travers notamment de sa ministre de la Fonction publique, utilise ses dernières heures de pouvoir pour faire passer des textes particulièrement négatifs pour les fonctionnaires et pour défendre une conception libérale de la fonction publique, offrant ainsi un boulevard à ceux qui demain voudront aller encore plus loin dans sa mise à mort. Le ministère et la DGFIP, de leur côté, continuent d'emboîter, sans état d'âme, le pas du pouvoir en place.

Dans cet espace pollué, la parole syndicale a du mal à passer, d'autant plus que le rôle, voire l'existence des organisations syndicales, plus largement des contres-pouvoirs, est largement brocardé, tant par les responsables politiques et administratifs que par les médias.

Au final, les uns et les autres visent à ôter aux personnels les moyens de se défendre dans une approche collective et générale, favorisant ainsi l'émergence et le renforcement d'associations diverses et variées ou encore de syndicats catégoriels qui surfent sur le poison de l'individualisme et du populisme le plus malsain.

CTL de l'après-midi .

Conformément au règlement intérieur, les organisations syndicales ont exigé le report de trois points inscrits à l'ordre du jour qui n'étaient présentés que pour information.

Ces trois points sont les suivants :

N°2 exécution du budget de l'année 2016 et présentation du budget prévisionnel

N°5 Transfert de la Brigade Régionale Foncière vers la Brigade nationale d'intervention Cadastrale.

N° 6 Aménagement de la cartographie des RAN pour mise en œuvre en 2018

Ceux-ci doivent relever d'une consultation obligatoire des membres du CTL, donc avec avis. Mr le Président, comme vous êtes un fervent applicateur des directives de M. Parent, vous vous cachez derrière l'accord parental pour ne pas appliquer les textes.

En application de l'article 45 de ce décret et du paragraphe 6-4 du décret, nous demandons donc un report de ces trois points inscrits seulement pour information à l'ordre du jour.

En réponse à ces exigences, ces fins stratèges ne reculent devant aucun abus de pouvoir, en nous opposant les notes internes de la DG en contradiction avec le règlement intérieur issu de la Circulaire Ministérielle.

A ce sujet, Mr Willer nous reprochant de lui faire un procès d'intention, par la présente, nous avons l'honneur de lui répondre qu'il vaut mieux un procès d'intention qu'une intention de procès.

Mr Saillard ne pouvant revenir sur sa décision, en sa qualité de simple exécutant (des basses œuvres), n'est en réalité qu'un exécuteur du dialogue social.

La direction proposant de fusionner les RAN de Nancy-Toul-Pont à Mousson, faut-il avoir recours à l'avis d'un expert, qui plus est généraliste, pour confirmer que ces fusions font bien partie de la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences, ce qui entraînerait obligatoirement un vote du CTL.

Que Nenni, nos experts ami-ami n'ont qu'un vil air d'arrogance.

Messieurs les Censeurs, au revoir !

« L'art de gouverner consiste à s'entourer de gens compétents » JF Kennedy.

C'est vous, les agents de la DDFiP, qui devez être décideurs de notre avenir, et durant notre Assemblée Générale du jeudi 22 juin 2017, nous déciderons collectivement de notre orientation combative face à notre administration !!!